



Les frais d'hospitalisation comprennent les frais de séjour, le forfait pour acte technique de 18 € et le forfait journalier. Ces frais sont pris en charge, selon les cas, par les caisses de sécurité sociale, l'Aide Médicale Etat, les mutuelles, la CMUC, ou le patient.

TARIFS PAR JOUR D'HOSPITALISATION

(à compter du 01/07/2018) **CHAMBRE PARTICULIERE de 25 € à 70 €**

Consultez votre mutuelle pour une éventuelle prise en charge

Le FORFAIT JOURNALIER de 20 € n'est pas compris dans le prix de journée.

Si vous bénéficiez d'actes médicaux d'un montant supérieur ou égal à 120 € se rajoute, à votre charge, un Ticket Modérateur Forfaitaire de 18 €.

SERVICES	PRIX DE JOURNEE (FJ non compris)	TICKET MODERATEUR (Part mut, CMUC ou payant) (FJ compris)
MEDECINE - MATERNITE - PEDIATRIE	917,62 €	183,52 €
NEONATALOGIE	1 469,55 €	293,91 €
U.H.T.C.D.	931,95 €	186,39 €
CHIRURGIE - GYNECOLOGIE CHIRURGICALE	1 113,56 €	222,71 €
REANIMATION	1 962,14 €	392,43 €
SURVEILLANCE CONTINUE	1 469,55 €	293,91 €
HOPITAL DE JOUR MEDECINE - PEDIATRIE	882,55 €	176,51 €
CHIRURGIE AMBULATOIRE	1 012,70 €	202,54 €
SSR POLYVALENT	434,56 €	86,91 €
SSR GERIATRIQUE	608,19 €	121,64 €
EVC - EPR	795,00 €	159,00 €
SMUR par 30 mn	531,00 €	185,85 €

Si vous êtes assuré(e) social(e) et n'avez pas de mutuelle,

une partie des frais d'hospitalisation (ticket modérateur) restera à votre charge ainsi que le forfait journalier.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e) et ne pouvez pas bénéficier de l'AME,

l'intégralité des frais d'hospitalisation est à votre charge.

Les agents du Bureau des Admissions sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

















